

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE CAËSTRE

PERMIS DE CONSTRUIRE  
REFUS

Prononcé par le Maire au nom de la commune

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

DOSSIER

Déposé le : 01/03/2023  
Complet le : 01/03/2023  
Demandeur(s) : SC Arthur,  
Représenté par : Irénée LIONET  
Adresse du demandeur : 1187 , rue Verte  
59190 CAËSTRE  
Nature des travaux : Création d'un hangar à  
vocation d'activité artisanale  
Sur un terrain sis à : 1187 rue Verte  
Référence(s) cadastrale(s) : ZE 231, ZE 234,  
ZE 233, ZE 232

N° PC 059 120 23 0003

Annexe n° 78/2023

Le Maire de la commune DE CAËSTRE,

VU la demande de permis de construire susvisée,  
VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants, R 421-1 et suivants,  
Vu le PLUI-h approuvé le 27/01/2020, modifié le 15/03/2022,  
Vu la modification n°1 de droit commun du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'Habitat (PLUI-h) approuvé le 13/12/2022,  
Vu l'avis de dépôt affiché le 02/03/2023,  
Vu l'avis réputé favorable de D.R.A.C. Service Archéologie,

Considérant que le projet consiste en la création d'un hangar de stockage pour une activité artisanale,

Considérant que le projet se situe en Zone A au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) actuellement en vigueur à Caestre,

Considérant que le règlement de la Zone A du PLUI qui précise que : « Sont interdits en zone A et en secteur Ap, les constructions nouvelles et changements de destination ayant comme destination [...] Les autres activités des secteurs secondaires ou tertiaires et les commerces et équipements de services (à l'exception de ceux identifiés au plan de zonage et pouvant faire l'objet d'un changement de destination : Cf. dispositions générales). »

Considérant que le projet ne répond pas aux dispositions du PLUI,

Considérant que le projet doit faire l'objet d'un refus,

**ARRÊTE**

ARTICLE UNIQUE :

La présente demande d'autorisation dont les références sont reprises dans le cadre ci-dessus est **REFUSÉE** pour la création d'un hangar à vocation d'activité artisanale sur un terrain situé au 1187 rue Verte à CAËSTRE (59190) dont les références cadastrales sont ZE 231, ZE 234, ZE 233, ZE 232 pour les motifs mentionnés ci-dessus.

CAËSTRE, le 30 juin 2023

Le Maire,

Jean-Luc SCHRICKE



Date d'affichage de l'arrêté : 30.06.2023

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*

INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT - INFORMATIONS - A LIRE ATTENTIVEMENT

Le (ou les) demandeur peut contester la légalité de la décision dans les deux mois qui suivent la date de sa notification. A cet effet il peut saisir le tribunal administratif territorialement compétent d'un recours contentieux. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)